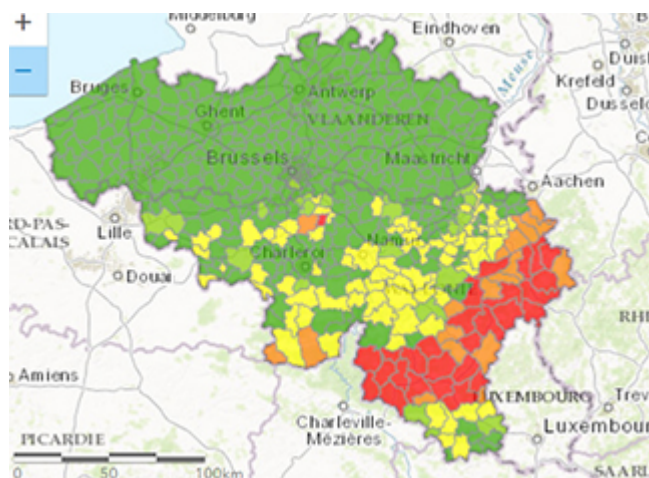




Commandez votre test radon - hiver 2017



Carte du radon en Belgique

Le radon est la deuxième cause de cancer du poumon en Belgique, juste derrière la cigarette. Ce gaz incolore, inodore et insipide est naturellement présent dans le sous-sol. Les habitants des Ardennes, du sud de la Botte du Hainaut et de la région de Court-Saint-Etienne sont plus à risque. Une mesure peut être nécessaire.

Une première indication est fournie par [la carte du taux de radon par commune](#).

En cas de doute, il est possible de [commander un détecteur](#) à placer chez soi pendant 3 mois. Le coût est de 20€. La mesure se réalise idéalement en période hivernale, les détecteurs sont envoyés courant octobre 2017.

Nouvelle réglementation : plus de bâtiments concernés

La Belgique doit transposer avant février 2018 la Directive européenne¹ qui fixe les normes de base en radioprotection. Par rapport à la réglementation existante, le changement le plus important est la diminution du seuil au-delà duquel il faut éviter toute exposition au radon. Celui-ci passe de 400 Bq/m³ à 300 Bq/m³. Avec le nouveau niveau de référence, le nombre estimé de bâtiments concernés en Belgique augmente de 80%, soit de 21 000 à 36 000.

[Comment se protéger du radon ? En savoir plus.](#)

- - - -

¹ Directive européenne 2013/59/Euratom

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/commandez-votre-test-radon-hiver-2017>